

Arrêté N° MA-ART-2022-201

OBJET : Arrêté de stationnement pour un emménagement 15 place de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Madame Mathilde LEPROVOTS visant à faire réserver des places de stationnement devant le 15 Place de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à son emménagement le samedi 17 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 – Trois places de stationnement sont réservées devant le 15 Place de l'Eglise le samedi 17 décembre 2022.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Mathilde LEPROVOTS,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à les Monts d'Aunay, le 30 novembre 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a blue ink signature of Mme Christine SALMON over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DES MONTS D'AUNAY' and 'COM' at the bottom. The signature is a large, stylized scribble.